



Meilleurs vœux solidaires

2018

« Mais en même temps »
révoltés et courroucés ...

pour coconstruire ensemble
des alternatives d'espérance, de
solidarité, de dignité, de coopération

- ✚ Pour vos projets personnels, professionnels, citoyens, ceux de vos proches, réseaux, et territoires.
- ✚ Pour les projets de nos concitoyennes et concitoyens... vivant en dessous du seuil de pauvreté, en mal de logement, d'emploi, ou dépendant de l'aide alimentaire.
- ✚ Pour que nos attentes d'un développement rapide d'une démocratie participative soient prises en compte.
- ✚ **Pour que** Dominique Lefebvre Crédit Agricole, François Pérol Banque Populaire-Caisse d'Épargne (BPCE), Nicolas Théry Crédit Mutuel, Pascal Demurger (Maif) Association des Assureurs Mutualistes, Thierry Beaudet (Mgen) Fédération de la Mutualité française, **tous ensemble et non séparément comme précédemment MOBILISENT (sur le principe une personne = une voix) les 148 millions de mutualistes et coopérateurs, membres d'associations, tous acteurs de l'ESS Economie Sociale et Solidaire. Ils disposent de leur presse (100 revues 80 millions d'exemplaires par an), et des assemblées générales de sociétaires et mutualistes.**

(1) 10 milliards = 80.000 emploi à 2000 € brut mensuel pendant 5 ans ([simulation pôle emploi](#))
(2) Article 235 ter ZAA du code général des impôts (CGI) sociétés chiffre d'affaires > à 250 millions d'€.

Pétition Avec votre signature
Brisons le silence et regagnons
2 milliards
Et
L'EQUITE
POUR L'



**26 millions de coopérateurs bancaires et mutualistes
victimes de la SURTAXE SUR L'IMPOT SOCIETE !**

2 milliards sur 5 milliards seront à leur charge...

DANS UN QUASI SILENCE GENERAL

(Parlementaires, responsables politiques, économiques, syndicaux, associatif, médias),

- **Il va leur en coûter 2 milliards** au profit « de 300 grandes sociétés..., celles qui ont plus d'un milliard d'€ de chiffre d'affaires » (Bruno Lemaire) ou seul le capital a le réel pouvoir. (2)
- **Il va leur en coûter 2 milliards** au détriment d'une économie alternative sociale et solidaire qui crée plus d'emplois que le secteur privé hors ESS (Depuis 2000, dans l'économie sociale et solidaire +24%, dans le secteur privé hors ESS +4.5%).

<http://www.gouvernement.fr/action/l-economie-sociale-et-solidaire>

UNE DECISION INEQUITABLE du gouvernement et du parlement ?

- Le 6/08/2012 le gouvernement Ayrault du Président Hollande a institué une taxe de 3% sur les dividendes versés par 5000 sociétés au chiffre d'affaires > à 50 millions de 2013, à 2017. Cette taxe retoquée par la Cour de Justice de l'union européenne le 17/05/2017, a été invalidée par le Conseil Constitutionnel le 6/10/2017. Il va en coûter 10 milliards, (1) financés pour 5 milliards sur le budget de l'Etat, donc à la charge de chaque français, et 5 milliards par une super taxe sur les bénéfices de 300 sociétés. Le remboursement aux 5000 sociétés est déjà en cours avec un taux d'intérêt de 4.80%.

[Source La Tribune Michel Albouy Professeur GEM 26/10/2017](#)

Les banques coopératives et les assurances mutualistes par vocation ne distribuent quasiment pas de dividendes. Elles n'ont payé que quelques dizaines de millions pour cette taxe : **elles ne seront donc remboursées que de quelques dizaines de millions.**

- Pour « équilibrer » le budget de la France une nouvelle taxe a été instituée par le gouvernement Edouard Philippe du Président Macron : **pas sur les dividendes versés mais sur les bénéfices des sociétés** (2) (loi de finances rectificatives pour 2017 : votants 58 - 10% des 577 députés - pour 39 contre 16. [Comment ont été informés les 519 non présents ?](#))

Les banques coopératives et les assurances mutualistes ont vocation à réaliser des bénéfices NON DISTRIBUES et pour l'essentiel affectés à des investissements et à des réserves garantissant leur pérennité. **Elles vont payer 2 milliards soit 40% de cette taxe.**

**Sociétaires : Un remboursement de quelques millions - Une ponction fiscale de 2 milliards ?
Qui va vraiment payer « mais en même temps » trinquer ?**